

POUR MES  
DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS  
JE PASSE AU VÉLO !



« Ma prime vélo »

Dès le  
**1<sup>er</sup> juin**  
**2024**

**Jusqu'à 500 € remboursés**

sur l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion ou sur l'installation  
d'un kit de conversion « assistance électrique » pour vélo

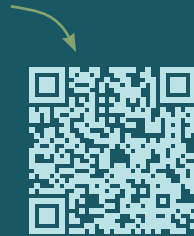


## CONDITIONS

- Être une personne majeure résidant à l'année sur le territoire de la Communauté de communes
- Prime valable pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion (mécanique ou à assistance électrique) ou pour l'installation d'un kit de conversion « assistance électrique » pour vélo
- Acheter un vélo ou faire installer un kit de conversion « assistance électrique » exclusivement auprès d'un professionnel situé sur la Communauté de communes
- Une prime par foyer fiscal et par an
- Montant de la prime : 40% du prix d'achat TTC du vélo ou du coût d'installation du kit de conversion « assistance électrique », plafonné à 500 €

## MODALITÉS

- Dossier à retirer à la Communauté de communes auprès de Marion Ferrero ou à télécharger sur le site Internet de la Communauté de communes ([www.forcalquier-lure.com](http://www.forcalquier-lure.com))



- Pour bénéficier de la prime, le dossier de demande devra être validé en amont de l'achat par la Communauté de communes

*Aide non soumise à conditions de ressources, cumulable avec la prime de l'État*

### Contact

**Marion Ferrero 04 92 75 67 57**  
[marion.ferrero@forcalquier-lure.com](mailto:marion.ferrero@forcalquier-lure.com)

Jour de permanence pour le retrait et dépôt des dossiers :  
mardi matin de 9h00 à 12h00  
Hôtel de ville – 2ème étage – 1 place du Bourguet 04300 Forcalquier